N° 164 — CXXIIme Année | Un numéro : 5 centimes | Vendredi 15 Juillet 1887.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies et anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 50
» rendue franco	10 —	5 50	3 —
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	17 —	9 —	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE
5 50	7 38	8 09	10 58	2 —	5 41	4 57	7 40	BIENNE
4 40	7 10	11 22	11 35	4 12	7 52			LAUSANNE
7 43	12 —	1 35	5 28	8 —	11 15			PONTARLIER
5 12	8 17	11 23	—	4 26	8 30			LOCLE
7 08	8 —	10 10	11 13	2 25	8 57	5 15	7 40	BIENNE
7 30		10 40		3 36	6 15	7 22	10 10	LAUSANNE
7 10		8 02		3 —	6 50	7 10	11 —	PONTARLIER
7 —		10 46		8 15	—	7 35	9 38	LOCLE

BATEAUX A VAPEUR

7 30	1 30	5 30	MORAT
Par Chez-le-Bart : 7 30	1 25	Par Cudrefin : 5 45	ESTAVAYER
7 20	8 55	7 25	MORAT
Par Cudrefin : 7 05	Par Chez-le-Bart : 7 05	11 45	4 30	ESTAVAYER

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.

Bulletin météorologique. — JUILLET

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
13	21.6	13.1	30.6	720.9	19.2	var.	faibl.	nua.

Orage lointain au N.-O. de midi à 1 h. 1/2. Orage venant du Sud, éclate avec forte pluie, de 6 h. 1/4 jusqu'à 7 h. 1/4.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

12	17.2	14.0	21.2	670.0		NE	faibl.	clair
13	19.8	15.8	25.8	670.2	11.6	var.	»	»

Du 13. Orage du S.-O. de 6 h. 12 à 7 h. 1/2.

NIVEAU DU LAC :

Du 15 juillet (7 heures du matin) : 429 m. 85
Du 15 juill. **Température moyenne du lac : 23°**

Extrait de la Feuille officielle

— Le juge de paix du cercle du Locle convoque pour le lundi 1er août prochain, dès les 10 heures du matin, à l'hôtel de ville, les créanciers et intéressés de la masse bénéficiaire de feue Catherine Bertsch née Böglin, en son vivant tenancière de l'hôtel National, au Locle, pour suivre aux opérations de la liquidation.

— Les créanciers et tous les intéressés à la masse bénéficiaire de défunte demoiselle Marie-Elise Piaget, quand vivait domiciliée à la Planée-du-Vent, Verrières, sont convoqués en séance de justice de paix, à la maison de ville des Verrières, le samedi 30 juillet 1887, à 2 heures du soir, pour suivre aux opérations, recevoir les comptes du syndic définitif, et, cas échéant, prendre part à la répartition, et quant aux héritiers bénéficiaires, toucher le solde actif.

— Tous les créanciers et intéressés au bénéfice d'inventaire d'Emile-Frédéric Debély, en son vivant horloger au Côty, sur Dombresson, sont cités en séance du juge de paix du Val-de-Ruz, à Cernier, hôtel de ville, mardi 19 juillet 1887, dès 2 heures après midi, pour se prononcer sur la demande de ratification de la vente des immeubles.

— Par jugement en date du 7 juin 1887, le tribunal cantonal de la république et canton de Neuchâtel a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Berthoud-dit-Gallon, Adolphe-Henri, fils de Frédéric-Henri et de Reine-Emilie née Quinche, originaire de Chézard et Saint-Martin, veuf en premières noces de Mélanie née Cosandier, sertisseur, domicilié au Locle, d'une part, et Eugénie Berthoud-dit-Gallon née Jaquet, fils d'Auguste et de Julie née Descœudres, pierriste, aussi domiciliée au Locle, d'autre part.

— Par jugement en date du 7 juin 1887, le tribunal cantonal de la république et canton de Neuchâtel a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Anna Hurni née Michel, fille de Pierre et de Marie-Madeleine née Grossnicklaus, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, d'une part, et Hurni, Frédéric, fils de Jacob et de Madeleine née Gygi, originaire de Gurbrü (Berne), charpentier, précédemment domicilié aux Ponts, mais dont le domicile actuel est inconnu, d'autre part.

— Par jugement en date du 7 juin 1887, le tribunal cantonal de la république et canton de Neuchâtel a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Laure-Léona Gerber née Marchand, fille de Louis-Ulysse et de Rosalie née Méroz, journalière, domiciliée à Cernier, d'une part, et Gerber, Jean, fils de Jean et de Elisabeth née Fahrni, originaire de Schangnau (Berne), journalier, domicilié en dernier lieu à Cormondrèche, d'autre part.

— Par jugement en date du 6 juin 1887, le tribunal cantonal de la république et canton de Neuchâtel a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Weyermann, Jean-Emile, fils de Jean et de Anna née Rufenacht, originaire de Wynigen (Berne), fabricant de secrets, domicilié à la Chaux-de-Fonds, d'une part, et Marie Weyermann née Dissard, fille de Marguerite Dissard, originaire de Lyon (France), polisseuse de bijouterie, domiciliée à Genève, d'autre part.

IMMEUBLES A VENDRE

Vente de Champs et Vignes

à BOUDRY

On exposera en vente aux enchères publiques, hôtel du Lion d'Or, à Boudry, le **samedi 16 juillet** courant, dès 7 heures et demie du soir, les terres ci-après désignées, savoir :

A. **Pour les hoirs de Paul Amiet.**

Cadastre de Boudry.

1. Article 104. **Les Gouguillettes,** vigne en rouge, 662 mètres.
2. Article 106. **L'Hôpital,** vigne, 366 m.
3. » 105. **Rosset,** vigne, 725 mèt.
4. » 107. **La Combe,** pré, 878 »
5. » 108. **Sur-la-Forêt,** champ, 5240 mètres.
6. Article 109. **Treyvaux,** vigne (et jardin de 202 mètres), 1035 mètres.

B. **Pour le cit. Abram-Henri Barbier.**

Cadastre de Boudry.

7. Article 231. **Les Bandières,** champ, 1280 mètres.
8. Article 232. **Martel,** champ, 1445 m.
9. » 233. **Buchilles,** vigne, 154 m.
10. » 234. » champ, 992 m.
11. » 235. **Place d'Armes,** champ, 4790 mètres.
12. Article 236. **Perreux,** champ, 3708 m.
13. » 237. **Sagnes,** jardin, 76 mèt.
14. » 238. **Addoz,** champ, 1270 m.
15. » 239. **Trèches,** » 1935 m.
16. » 240. **Potat,** pré, 1408 mètres.
17. » 241. **Fin de Préel,** champ, 1926 mètres.
18. Article 242. **Gravany,** vigne, 535 m.

Cadastre de Cortaillod.

19. Article 107. **Les Tilles,** champ, 3097 mètres.

S'adresser pour tous renseignements : à Boudry, à MM. Gustave Amiet et A. Barbier-Braillard ; à Colombier, à M. Ed. Redard, agent d'affaires, et en l'Etude du soussigné.

Par commission,
Paul BARRELET, notaire.

Propriété à vendre

On offre à vendre de gré à gré, dans une localité du Vignoble, **une maison d'habitation** complétement remise à neuf, comprenant **cinq logements et jardin de deux ouvriers.** Assurance : Fr. 28,000. **Rapport annuel : Fr. 1300.**

Cet immeuble pourrait être avantageusement utilisé comme **hôtel** ou **restaurant.**

Entrée en jouissance, **St-Jean 1888.**

S'adresser au citoyen **Edouard Redard,** agent d'affaires, **à Colombier.**

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

AVIS

aux amateurs de bois de noyer

On vendra par voie d'enchères publiques, au Landeron, le lundi 18 juillet 1887, à 6 heures du soir, deux gros noyers.

Rendez-vous au passage à niveau, route de Lignières.

Landeron, le 13 juillet 1887.

Préservatif contre les gerces, à 35 et 60 centimes, à la **pharmacie Fleischmann, Grand'rue.**

DÉPOT DU THÉ *superfin* — Le paquet de 1/4 liv., 1 fr. 25. — 1/2 liv., 2 fr. 50 — HORNIMAN DE LONDRES — AU MAGASIN SEINET — COMESTIBLES — Rue des Épancheurs 8

Savon Glycérine & Cold-Cream

DE BERGMANN & Cie, à DRESDE

le meilleur savon pour obtenir un teint blanc et doux. **Les mères qui veulent pour leurs enfants un beau teint** doivent se servir de ce savon. Prix du paquet de 3 pièces, 75 cent., à la pharmacie **Fleischmann,** Grand'rue, Neuchâtel.

Maux de dents

sont guéris très promptement par mon remède renommé et dernièrement perfectionné. Succès garanti. — Flacons à 80 centimes et 1 franc.

DISTEL, chirurgien-dentiste, à Schaffhouse.

Vente chez A. Dardel, pharm. Neuchâtel,
A. Theiss, » Locle,
Courvoisier, coiffeur, Locle,
D. Ritzmann, » Fleurier,
Marie Burgat-Noyer, Montalchez,
Robert-Nicoud, négociant, à Cormondrèche.

TONDEUSES A GAZON

CHEZ J.-R. GARRAUX,
23, Faubourg du Crêt.

Pour cause de fin de bail et départ

GRANDE LIQUIDATION

définitive et irrévocable, *au-dessous du prix coûtant,* de toutes les marchandises du

MAGASIN DE PORCELAINE, FAÏENCE & VERRERIE

PLACARD — derrière l'Hôtel-de-Ville — NEUCHATEL

Occasion hors ligne de faire, à des prix exceptionnels de bon marché, ses emplettes en :

a) Porcelaine opaque dont l'assortiment est immense. Assiettes 1er choix depuis 1 fr. 50 la douzaine ; bols à pied, 10 cent. pièce ; coquetiers, 5 cent. ; garnitures de toilette, 5 pièces, depuis 2 fr. 50 ; plats ovales ou ronds depuis 20 cent. ; pots à lait et à crême, depuis 25 cent. ; saladiers depuis 30 cent., soupières depuis 50 cent. ; services à déjeuner pour 6 personnes, 22 pièces, 6 fr. 25 ; tasses à anses, 20 cent. ; sauciers depuis 70 cent. Cantines à 4 compartiments, 3 fr. etc., etc.

b) Porcelaine de Limoges, choix considérable de services de table, services à café, à thé et à dessert, tant blancs que décorés, modèles nouveaux. Articles pour la peinture.

c) Poterie commune et terre à cuire, écuelles, pots à lait, toupines, etc.

d) Verres et cristaux : magnifique assortiment de services de table ; services à liqueurs et à bière ; chopes couvertes ; huiliers ; fromagères ; coupes à fruits depuis 70 cent. ; vases à fleurs ; verres à vin depuis 80 cent. la douzaine.

e) Lampes de table et à suspension, lampes de cuisine et de corridors ; tubes de lampe, 80 cent. la douzaine ; abat-jour et accessoires.

f) Glaces de toutes dimensions ; baguettes dorées pour encadrements.

g) Verre à vitres, tuiles en verre.

h) Couronnes mortuaires depuis 75 cent. à 20 francs.

Prix fixes au comptant. — Sur tout achat de fr. 5 et au-dessus il est fait 5 % d'escompte.

OTTO SCHUBEL.

Magasin et logement à louer. — Ameublement de magasin à vendre.

CHARS & VOITURES

A VENDRE, à Colombier :

Un phaéton presque neuf, à 4 et 6 places, avec capote fixée derrière, essieux à patente, ayant peu servi ; prix, 600 fr. — **Un char à pont,** à 4 chevaux, force 200 quintaux, remis à neuf ; prix, 400 fr. — **Une grande rateleuse anglaise** neuve ; prix, 250 fr. — **Quatre chars à bras** de plusieurs dimensions, avec pont mobile et brancards ; **un dit** avec échelles à foin et brancards. — **Un phaéton entièrement neuf** à 4 et 6 places, avec capote mobile. — **Une charrette à 2 roues,** légère et commode, à l'usage d'un hôtel ou pension. — **Des brouettes** de terrassement, à lisier, à fumier, de jardin, et **brouettes** d'enfants. — *Ouvrage soigné et garanti.*

A l'occasion, on ferait échange pour une partie contre du vin ou du bois de service, plateaux de frêne, foyard et chêne sciés à toute dimension.

S'adresser en toute confiance au citoyen **Gustave-Adolphe WINTZ,** maître-charron, au dit lieu.

Nota. — Comme par le passé, **j'entreprends tout** ce qui concerne mon état : réparations et construction de voitures en tous genres. — **Sur commande,** chars de campagne, etc.

Expédition au dehors. — Prix raisonnable.

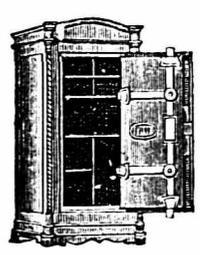

F. HALDENWANG

BOINE 10, **NEUCHATEL**

Coffres-forts incombustibles et incrochetables.

POTAGERS ÉCONOMIQUES

construction soignée. — **Prix modérés.**

Cacao aux Glands du Docteur Michaelis

Seuls fabricants,

Frères STOLLWERCK, à Cologne s./Rh.

Recommandé comme *boisson journalière* et *diététique.*

Cette préparation se distingue par son *goût agréable,* ses *qualités nutritives* et sa *facilité de digestion.*

Cuit avec du *lait,* le *Cacao aux glands* du docteur Michaelis est employé comme boisson journalière et fortifiante, et surtout recommandé pour les enfants, ainsi qu'aux personnes affectées de faiblesse dans les organes digestifs.

Cuit avec de l'*eau,* c'est un remède nutritif contre la diarrhée et les maux de ventre des enfants.

Le *Cacao de glands* du docteur Michaelis est garanti pur d'alcalis (soude et potasse), qui se trouvent contenus dans les cacaos nommés hollandais.

Mode d'emploi avec toutes les boîtes.

Prix des boîtes, fr. 3»80, 2 fr. et 70 centimes.

En vente, à Neuchâtel, dans les pharmacies DARDEL, FLEISCHMANN et Étienne JORDAN.

Vermouth de Turin

marque **Gancia** 1re qualité

à 1 fr. 35 le litre

verre perdu.

Au magasin de comestibles

Charles SEINET

rue des Epancheurs n° 8.

On reprend les litres à 20 centimes.

SIROP DE DENTITION

CALME LES DOULEURS ET FACILITE LA DENTITION DES ENFANTS

F. NADENBOUSCH

CHIRURGIEN-DENTISTE

NEUCHATEL SUISSE

En vente chez MM. Bauler, Bourgeois, Dardel, Jordan et Matthey.

Les cors aux pieds, durillons

et œils de perdrix disparaissent promptement et sans douleur par l'emploi du remède spécifique de Ed. Pohl, pharmacien.

Prix du flacon, 1 fr. 25.

Dépôt à Neuchâtel : **pharmacie Jordan.**

GLACES

chez GLUKHER-GABEREL

CONFISEUR

Fromage Tête de Moine

première qualité

par pièces de 3 à 4 kilos et au détail

Au magasin de comestibles

rue J.-J. Lallemand

MAGASIN AGRICOLE L. SCHWAB

RUE DES EPANCHEURS 5.

Provisions pour la campagne

Lard maigre de 1re qualité, jambons désossés au détail, assortiment de jambons garantis de première qualité, viandes d'Amérique en boîtes premières marques ; tous les jours beurre de table frais, de 1re qualité, à 75 cent. la demi-livre. Sur commande, on expédie au dehors.

CATASTROPHE DE ZOUG

Plans à 50 centimes.

Vues à 1 franc.

A LA PAPETERIE

F. BICKEL-HENRIOD

Place du Port.

Entrepôt, Salle de Vente

18, ECLUSE, 18

Armoires, commodes, tables rondes et carrées, de nuit et à ouvrages, lits, lits d'enfants, literie, canapés, chaises, potager, etc.

Deux pianos en bon état.

Achat de meubles de tous genres et mobiliers complets.

Jules RIESER, menuisier.

A. DOLLEYRES

11 ÉPANCHEURS 11

COSTUMES de bains depuis 4.50

TAILLES BLOUSES depuis 2. —

MANTELETS de maison, bonne percale 1.40

JUPONS popeline depuis . 2.80

FOULARDS coton, impression garantie 0.60

Joli choix de Mousselines et Crépons pour Robes.

COUPONS DE ROBES

Fabrique de Malles

ET ARTICLES DE VOYAGE

Avis important

Pour cause d'agrandissement et pour payer moins de loyer, afin de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère, j'avise ma nombreuse clientèle que j'ai installé mon atelier **rue du Château n° 22,** et mon magasin **rue de l'Hôpital n° 9, 2me étage,** avec de nombreuses machines à travailler le bois et le fer. Je puis livrer à des prix honnêtes toute sorte de travaux concernant ma partie.

Vente de fournitures, toile cirée, toile à voile, papier rayé et indienne, tôle coudée et soyée, laiton en bandes, serrurerie et clouterie en tous genres, vernis toutes couleurs à l'alcool et à l'essence.

Pour les commandes, s'adresser rue de l'Hôpital 9 ou rue du Château 22.

Réparations et échange, emballage en tous genres, travail soigné et prix exceptionnels. — **Téléphone.**

Se recommande,

H.-L. DE SIEBENTHAL.

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter un char à bras en bon état, pouvant supporter 10 à 15 quintaux. S'adr. au magasin Pettavel frères.

On demande à acheter d'occasion une petite roue en fonte pour pivoteur. — A la même adresse, on voudrait échanger contre un plus petit, un potager n° 13.

S'adresser à Fritz Jungen, à Cormondrèche.

On demande, soit à acheter soit à louer, une petite maison de campagne aux abords de la ville, ou un logement de 5 à 6 pièces, également avec jardin (ménage de 3 personnes sans enfants). S'adresser chez M. Graf, chapelier, rue de l'Hôpital, Neuchâtel.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer dès maintenant un **beau logement** de 4 chambres, plus une chambre de domestique et de belles dépendances. S'adresser rue St-Honoré n° 1, au 3me étage.

De suite, appartement de 3 chambres, cuisine, cave, chambre à serrer et galetas, dans une situation agréable. S'adresser chez M. Corbellari, 1, rue J.-J. Lallemand 1, 4me étage.

Pour cas imprévu, on offre à louer de suite un logement de 2 chambres, cuisine avec eau, cave et bûcher. S'adresser Tertre 16.

A louer pour Noël 1887, rue du Concert 2 (ancien Placard), le magasin, l'entresol et le 1er étage du bâtiment central, le tout en bloc ou séparément. Caves spacieuses à disposition.

Ces locaux, vastes et bien aménagés, peuvent s'approprier à tout genre de commerce.

S'adresser pour les visiter à M. O. Schübel, négociant, et pour traiter, à M. Ant. Hotz, ingénieur.

De suite, un beau logement au 1er étage, dans une jolie exposition, à peu de distance de la poste.

A la même adresse, à vendre un potager n° 12. S'adresser à l'Agence commerciale, rue Purry 6.

A louer pour de suite ou plus tard, dans une maison bien habitée, au prix de 420 fr. l'an, un logement de 3 chambres, cuisine avec l'eau, bûcher, chambre haute et portion de jardin. S'adresser au Petit-Pontarlier n° 1.

A louer un beau logement composé de 4 chambres et dépendances. Belle vue sur le lac et les Alpes. S'adresser à Madame veuve Gerber, à Corcelles. — A la même adresse, on aimerait placer un jeune garçon comme apprenti menuisier.

A louer, **au Pertuis du Soc,** deux maisons avec dépendances. S'adresser pour les voir à Mme Gyger, fermière au Pertuis du Soc, et pour traiter à M. E. Sandoz, marchand de fournitures, 39, rue du Parc, Chaux-de-Fonds.

Dans une jolie localité du Val-de-Ruz, on offre à bon compte un petit logement à un ménage sans enfants, qui se chargerait de la garde du reste de la maison. Adresser les offres sous A. D. 325, à l'expédition de la feuille.

HOTEL A LOUER

La Commune de Coffrane offre à louer pour **Saint-Martin, 11 novembre 1887,** son auberge du **Lion d'Or,** comprenant chambre de débit, boulangerie, débit de sel, 5 chambres et cuisines, mansardes, galetas, caves et jardins.

Les personnes qui auraient l'intention de prendre à bail cet établissement, s'adresseront pour renseignements à M. François Bourquin, président du Conseil, d'ici au 15 août prochain.

Coffrane, 7 juillet 1887.

Conseil communal.

Ecluse 41, au 1er étage, trois chambres, cuisine, chambre à serrer, galetas; entrée le 25 juillet.

A remettre de suite, au soleil levant, un beau logement de 3 chambres, cuisine, cave et dépendances, avec une grande terrasse d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac et les Alpes. S'adresser Gibraltar 5, au 1er étage.

CHAMBRES A LOUER

62 A louer, pour un monsieur, une jolie chambre meublée. S'adresser au bureau d'avis.

Chambre et pension pour un jeune homme. Avenue du Crêt 4.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille forte et robuste, cherche immédiatement à se placer pour s'aider dans le ménage et travailler à la campagne. S'adresser à M. Hofer, rue de l'Industrie 30.

Demande de place

Pour une jeune fille, sachant quelque peu faire le ménage, on demande une place dans une petite famille, soit comme bonne d'enfants ou comme aide de la ménagère. Plutôt qu'un grand salaire, on désire un bon traitement et l'occasion de pouvoir apprendre la langue française. Offres sous chiffres B. 524, à **Rodolphe Mosse, Zurich.** (M-5964-Z)

Une fille allemande demande à se placer comme aide dans un ménage ou comme fille de chambre. Certificats à disposition. S'adresser chez M. Fritz Schwab, Maladière n° 30.

324 Une jeune fille allemande, d'honorable famille, entendue dans les ouvrages manuels de son sexe, voudrait trouver à se placer dans un magasin. Elle se prêterait volontiers à tout genre d'occupation, ou aussi pour soigner des enfants déjà grands. Le bureau de cette feuille indiquera.

Un jeune homme âgé de 17 ans, grand et fort, fidèle, de parents honnêtes, aimerait trouver, à Neuchâtel, pour apprendre la langue française, une place de commissionnaire ou dans une maison de commerce ; il a travaillé pendant deux ans dans une librairie et depuis un an est occupé dans une lithographie. Bon certificat. S'adresser à J. Büchi, garde-frein, S. C. B. dépôt, Bâle.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande pour tout de suite, une jeune fille aimant les enfants et sachant faire la cuisine. Inutile de se présenter sans preuve de moralité. S'adresser à Mme Dromaz, à Auvernier.

327 Dans une hôtel de la Suisse orientale, on demande une jeune fille comme bonne d'enfants. Références exigées. Le bureau du journal indiquera.

---

4 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

LES DEMOISELLES

PAR

JULIEN BERR DE TURIQUE

IV

Octave Maroisel à Robert Destany.

« La Haye, Hôtel de l'ambassade.

» Mon cher ami,

» Quel dommage que nous ne puissions être ensemble à ce moment-ci aux Jachères ! Et pourquoi t'es-tu vu obligé de t'enfuir en Hollande, juste la veille de mon arrivée ! La vie a toujours de ces contre-temps. Enfin, ne nous plaignons pas trop. Tu n'en as, me dit ma tante, que pour un mois environ à t'exiler là-bas, et il se peut que tu reviennes assez tôt pour que nous ayons encore une quinzaine de bon temps. Une quinzaine, c'est toujours cela.

» Sais-tu bien, mon cher Robert, que je vais de surprise en surprise. Ma tante, depuis ma venue, semble avoir oublié ses affreux rhumatismes. Elle consent à sortir un peu, et, ô miracle, elle reçoit ! Voilà les Jachères en liesse... Notre tante (je te parle souvent d'elle peut-être, mais je la bénis, vois-tu, du mal qu'elle se donne pour me procurer quelques distractions), notre tante, dis-je, a fait la connaissance de la famille Trumelot, Trumelot père et Trumelot filles. Elles sont deux. Rien de plus charmant que ces jeunesses. Brunes l'une et l'autre, avec de grands yeux noirs et de jolis sourires. Entre nous, je crois que ma tante a des projets. Elle me pousse vers l'aînée, mademoiselle Esther, et, lâche que je suis..., je me laisse faire. Qu'en dis-tu, hein ? Si je me mariais ? Tu ne m'en voudrais pas trop ? Après tout, il faut toujours en arriver là. Eh oui ! nous les regretterons bien un peu, ces fêtes de jeunes gens, ces griseries de champagne; mais on s'en fatigue, du champagne, vois-tu, et il arrive une heure où on désire un verre d'eau fraîche. Et puis, elle est charmante Esther... Tiens ! je dis Esther tout court ! En suis-je amoureux ? Non, pas encore... ; mais ça viendra, ça ne demande qu'à venir..., et, pour peu que tu m'envoies une petite lettre encourageante, vrai, je crois que ce ne sera pas long. »

Robert Destany à Octave Maroisel, aux Jachères, par Valjeanville (Calvados).

« Mon cher Octave,

» Ta lettre me surprend au plus haut point. Or ça, ma tante est donc passée marieuse ? Et te voici pour ainsi dire pris aux filets de Mlle Esther Trumelot ? Je ne connais pas ta bien-aimée. A peine ai-je aperçu sa sœur..., beaucoup moins bien qu'elle, d'ailleurs..., dit-on. Mlle Esther a la réputation d'être une jeune fille accomplie : beauté, grâce, talents... et nombreux écus sonnants ; eh, mon cher, voilà un parti qui n'est pas à dédaigner. La route est bonne..., suis-là. Loin de moi la pensée d'éteindre ta belle flamme ! Il faut s'instruire en ce monde. Nous atteignons bientôt la trentaine ; nous avons vécu l'existence libre : essayons du mariage. Donne-moi l'exemple, ô toi qui fus toujours le plus raisonnable ; je finirai peut-être par t'imiter. Je suis de cet avis que l'homme est créé pour le bonheur. Or, vieux garçons, nous sommes inutiles parfois, ennuyeux souvent, ennuyés toujours. Mariés, notre femme se montre aimante, nos enfants joyeux, nos gens dévoués. C'est le bien-être en notre maison, le rire à nos côtés, le calme en nous, et, partant, le bonheur. Marions-nous donc, mon vieil Octave ! Puisque le cœur t'en dit, ouvre la marche ; et hâte-toi, hâte-toi, pour que l'idée me prenne au plus tôt de t'emboîter le pas.

» A bientôt, mon cher. Et surtout n'oublie pas de me tenir au courant de ton petit roman... Tu n'imagines pas combien je m'y intéresse. »

Octave Maroisel à Robert Destany.

« Me voici navré, mon cher Robert. Ta lettre m'avait pourtant mis en joyeuse humeur, l'autre jour, et j'étais charmé de cette apologie que tu m'avais faite du mariage, d'autant plus charmé que j'avais craint de toi quelque ironie amère à ce sujet. J'étais donc ravi. Tout était pour le mieux, quand... Laisse-moi reprendre de plus haut.

» Je m'étais donc mis à faire une cour assidue à la jeune Esther ; j'étais aimable avec elle, enjoué, spirituel même. Poussé par ma tante, encouragé par le père, j'avais lieu de croire que tout irait à souhait... quand je me suis aperçu que je faisais fausse route. Oui, mon ami, fausse route. La jeune Esther ne m'aime pas. Tant que je lui ai débité tout haut les banalités en usage, elle m'a laissé faire ; mais, du jour où j'ai tenté de lui parler à l'oreille un langage plus personnel... bien que convenable... Halte-là ! Monsieur. Elle m'a arrêté mon discours tout net, avec une phrase incisive : « Oh ! non, « Monsieur, vous savez... Je ne tiens pas « à me marier ; ce n'est nullement la « peine de vous mettre en frais. »

« Voilà où nous en sommes. Que faire ? faut-il renoncer ? faut-il persévérer ? Un mot de toi tout de suite. »

Robert Destany à Octave Maroisel.

« Persévère. »

Octave Maroisel à Robert Destany.

« J'ai suivi ton conseil. J'ai continué à marcher ; mais, tout en marchant, j'ai bifurqué. A quoi bon, me suis-je dit, tenter de conquérir l'amour d'une femme malgré elle ? Esther fait la fière : à bas Esther !... et vive Charlotte ! Sais-tu bien quelle est délicieuse, cette Charlotte ? Un entrain, un charme, un babil ! Ah ! elle n'a pas été longue à me gagner le cœur ! Je lui ai dit que je l'adorais, et... elle m'a répondu... sur le même ton... Sur le même ton, c'est une façon de parler. Elle ne m'a rien répondu du tout ; mais tu connais le proverbe : « Qui ne dit mot consent. » Donc elle consent... et je suis aux anges ! M'engages-tu à mener quelque temps encore en silence l'intrigue amoureuse, ou bien à faire sans tarder les déclarations d'usage à ma tante et au père ? Réponse, S.V.P. »

Robert Destany à Octave Maroisel,

« Mon ami,

» Il est des jours où l'on n'a pas la tête à soi. J'étais fou, je suppose, quand je t'écrivais mon avant-dernière lettre, celle où je t'engageais à essayer du mariage. Mais quelle mouche t'a donc piqué de renoncer à la liberté ? Et quelle idée m'a pris, à moi aussi, de ne pas immédiatement t'arrêter sur la pente ? Ah çà ! nous en avons fini, je pense, avec toutes ces vilaines tentatives de *conjungo.* Tu as reçu ta petite leçon ; elle a profité. Mlle Esther t'a donné la mesure de la sécheresse de cœur dont sont susceptibles les jeunes filles. Tu ne vas pas, j'imagine, chercher d'autres désillusions avec Charlotte ? Restons-en là, hein ! Avec cela que c'est si gai, la vie de famille ! Une femme qui fait ses trente-six volontés, des enfants qui pleurent, des domestiques qui vous volent. Nous sommes heureux, nous sommes libres. Pas d'amarre ! Au large ! et vogue la galère ! Sauve-toi bien vite, sauve-toi de la sirène, bouche tes oreilles, ferme tes yeux et cours à Paris... faire la fête. Surtout, n'épouse pas Charlotte, ou bien je ne te revois de ma vie ! »

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

329 On demande deux ou trois **remonteurs** connaissant l'échappement cylindre. Le bureau d'avis indiquera.

Une jeune fille

de la Suisse allemande, âgée de 20 ans, sachant la tenue de livres et la correspondance, et qui voudrait apprendre la langue française, désire une place dans un magasin de n'importe quelle partie. Pour la première année, on préférerait un traitement bienveillant à un grand salaire. Offres sous chiffres C. 525, à **Rodolphe Mosse, Zurich.** (M-5965-Z)

Demande de clerc

314 Un jeune homme de 15 ou 16 ans pourrait entrer de suite dans une étude de notaire de la campagne. Il serait rétribué immédiatement. S'adresser au bureau de cette feuille.

APPRENTISSAGES

Une jeune fille trouverait à se placer comme apprentie lingère. Faubourg de l'Hôpital 28.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

326 On a perdu mardi soir, entre 6 et 7 heures, de la rue des Moulins à l'Ecluse, une **montre de dame**, en argent. Prière de la rapporter contre récompense au bureau du journal qui indiquera.

323 On a perdu hier après midi depuis le Rocher St-Jean en ville, un **billet de banque de fr. 50**. Prière de le rapporter, contre bonne récompense, au bureau de cette feuille.

Perdu, du bas de la ville à la gare, un bracelet d'argent. Prière de le rapporter, contre récompense, à la rue J.-J. Lallemand n° 7, 1er étage.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE des MOUSQUETAIRES
DE NEUCHATEL

TIR D'EXERCICE
dimanche 17 juillet, de 6 à 11 h. du matin
au Stand du Mail.
Le Comité.

Une honnête veuve, qui habite le Val-de-Ruz, prendrait volontiers un ou deux enfants en pension. Pour les renseignements, s'adresser Ecluse 13, à l'épicerie, ou directement à Mme veuve Sophie Kuenzi, à Vilars.

M. le docteur REYNIER est absent jusqu'à nouvel avis.

MILDIOU

La commission des propriétaires de vignes pour la lutte contre le mildiou recevra encore les inscriptions des vignes à traiter, au bureau de M. C.-A. Périllard, rue du Coq-d'Inde 2, jusqu'à mardi 19 juillet, à 7 heures du soir.

Après ce délai, il ne sera plus reçu d'inscriptions.

Neuchâtel, le 14 juillet 1887.

LE COMITÉ

Café de l'Helvétie
GIBRALTAR
DIMANCHE 17 JUILLET
BAL ! BAL ! BAL !
ORCHESTRE BLANCK
Se recommande,
MULLER-DASEN.

Le Comité des Fourrages de l'Exposition fédérale d'Agriculture met au concours la fourniture de son, farine, maïs, etc., qui sera nécessaire pendant l'Exposition pour la nourriture du bétail.

Adresser les offres jusqu'au 23 juillet, à **M. E. Bonjour,** notaire, Secrétaire du Comité.

Station de cure à haute altitude, Axalp

1524 mètres au-dessus de la mer. **STATION GIESSBACH** Saison : du 10 juin à fin septembre.

Situation abritée avec vue magnifique. Forêt à proximité immédiate, derrière l'hôtel. Point de départ favorable pour de charmantes excursions de montagnes : Faulhorn, Gerstenhorn, Schwarzhorn, etc. — Pension et chambre, tout compris, en juin et septembre, fr. 4 ; en juillet et août, fr. 5. — Soins spéciaux pour une bonne table avec service varié. — Bains à l'hôtel. — Prospectus gratis.

(O. F. 4233)

Les propriétaires,
A. KŒRBER, médecin. **MICHEL et FLUCK, Brienz.**

Célèbre Station de cure climatérique et de petit lait.

HEIDEN

Ctn. d'Appenzell (Suisse) (Chemin de fer)

HOTEL MOSER

PENSION SONNENHUGEL

Situation la plus jolie et la plus élevée, près des parcs de cure. Maison bien renommée. (M. à. 1495 Z.)

Installation confortable. Vue splendide sur le lac de Constance et les montagnes. Restauration où l'on sert de la bière ouverte. Billard.

Se recommande, **P. MOSER.**

Vme EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE
à NEUCHATEL

L'entreprise du service de la cantine de l'Exposition est mise au concours.

Des exemplaires imprimés du cahier des charges sont déposés chez le Secrétaire du Comité des vivres et liquides, M. Alfred Prince, négociant, à Neuchâtel, qui en enverra aux personnes qui lui en feront la demande.

Les soumissions devront être remises pour le samedi 16 juillet au soir, à M. Aug. Roulet, notaire, Vice-Président du Comité des vivres et liquides, à Neuchâtel.

Neuchâtel, 1er juillet 1887.

Au nom du Comité des vivres et liquides :
Le Président,
G. de MONTMOLLIN.

Le soussigné a l'honneur de prévenir sa bonne clientèle et le public en général, qu'il a repris le

Café-Brasserie Moser

rue du Seyon n° 24, à Neuchâtel.

Il fera son possible pour satisfaire à tous égards les personnes qui voudront bien visiter son établissement. Consommations de premier choix.

Bière du Steinhof.
Bière de Pilsen.

C. KŒLLIKER.

GRAND ÉTABLISSEMENT de BAINS

AVENUE DU CRÊT

ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Catarrhe vessical

J'ai le plaisir de certifier par la présente que **M. Brémicker,** médecin praticien, à **Glaris,** m'a guéri d'un **catarrhe de vessie chronique,** accompagné de **miction** (besoin fréquent de rendre l'urine), **d'ardeur d'urine,** à l'âge de 56 ans. Aucun dérangement professionnel ! **J. Rœtz.**
Eicholz, près Messen, août 1886.

Marché de Neuchâtel du 14 juillet 1887

	De fr.	à fr.
Pommes de terre, les 20 litres	2 50	
Haricots en grains »	2 50	3 —
Pois, »	2 70	3 —
Choux la tête	15	20
Œufs, la douz.	75	80
Miel, le demi-kilo,	1 30	
Beurre en livres (le 1/2 kilo)	1 50	
Beurre en mottes »	1 25	
Lard fumé, (marché) le 1/2 kilo	1 —	
Lard non fumé, » »	80	
Viande de bœuf, » »	75	
Veau » »	85	90
Mouton » »	85	90
Fromage gras, le 1/2 kilo	80	90
» demi-gras, »	70	
» maigre, »	55	60
Avoine, les 20 litres,	1 90	
Foin vieux, le quintal	4 —	
» nouveau, »	2 50	
Paille, »	3 50	4 —
Bœufs, sur pied, par kilo	75	80
Foyard, le stère	14 —	15 —
Sapin, »	9 —	10 —
Tourbe, 3 mètres cubes	18 —	19 —

ZURICH
Compagnie suisse d'assurances contre les accidents.

Assurances collectives et individuelles.

La Compagnie assure contre tous les accidents professionnels et autres (voyages, service militaire, excursions dans les Alpes, courses en vélocipède, etc.).

Pour tous les renseignements possibles, s'adresser à l'agent **B. Camenzind, rue Purry 8, à Neuchâtel.**

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Leonhardt Studer, doreur, Soleurois, domicilié à Bienne, et Catharina Spaar, couturière, Schaffhousoise, domiciliée à Neuchâtel.

Joël-Louis Delay, entrepreneur, de Neuchâtel, et Elisa-Lucie DeBrot, de Brot ; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Charles-Oscar Subilia, pasteur, Vaudois, domicilié à Fiez (Vaud), et Louise-Adèle Bobillier, de Môtiers-Travers, domiciliée à Neuchâtel.

Otto-Julius Heyn, tailleur d'habits, Saxon, et Fida Balza, garde-malade, des Grisons ; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

John-Robert Burnett, négociant, Irlandais, et Kate Burnett née Vauce, Irlandaise ; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Naissances.

11. David-Ernest, à Lebrecht Strauss, restaurateur, Bernois, et à Rosina née Berger.

12. Berthe-Marie, à Jaques-Louis Fivat, chocolatier, Vaudois, et à Marie-Henriette-Séraphine née Barras.

12. Alice, à Louis-Auguste Rollier, charretier, Bernois, et à Pauline née Studler.

12. Jeanne-Henriette, à Jean-David Fontanellaz, cordonnier, Vaudois, et à Henriette-Sophie née Vinard.

Décès.

9. Robert-Ferdinand Gugger, domestique de campagne, Bernois, né le 10 février 1867.

11. Alfred-Jaques-Henri Berthoud, rentier, époux de Anne-Louise Coulon, né le 6 novembre 1802.

Etat-Civil de Boudry.

Mai et Juin 1887

Mariage.

Frédéric-Auguste Breting, commis, du Locle, domicilié à la Chaux-de-Fonds, et Cécile-Emilie Mélanjoie-dit-Savoie, domiciliée à Boudry.

Naissances.

1er mai. Lise-Bertha, à Arnold-Gustave Colomb et à Bertha-Louise née Perret, de Meudon (Verrières).

6. Ida, à Christian Streit et à Marianne née Meister, Bernois.

17. Charles-Arnold, à Frédéric-Arnold Gygax et à Rosine née Pfister, Bernois.

26. Bertha, à Jean Viget et à Susanne-Catherine née Schreiben, Saint-Gallois.

2 juin. Paul-Emile, à Jean Schiffmann et à Adèle-Antoinette née Février, Bernois.

16. Emma-Rose, à Gottfried Schwab et à Rose née Zubler, Bernois.

22. Alfred-Robert, à Julius Langenstein et à Bertha-Sophie née Fritz, Badois.

24. Edouard-Albert, à Charles-Henri Bindith et à Rose-Sophie née Amiet, de Boudry.

25. Eva-Marguerite, à Alphonse-Sandoz et à Virginie-Eva née Duvanel, du Locle.

28. Numa, à Frédéric Quinche et à Pauline-Isabelle née Boillat, de Chézard et Saint-Martin.

28. Rosa, à Gottfried Herren et à Marie née Liniger, Fribourgeois.

Décès.

2 mai. James-Auguste Barbier, époux de Laure-Cécile née Rosselet, de Boudry, né le 5 décembre 1859.

6. Rose-Françoise-Augustine née Barbier, épouse de Jean-Emile Tomey, de Boudry, née le 23 novembre 1836.

8. Hermann Neukomm, époux de Henriette-Olympe née Vuithier, Schaffhousois, né le 6 août 1829.

18. Alice-Louise, fille de Frédéric-Julien Udriet et de Louise-Cécile née Morel, de Boudry, née le 20 janvier 1887.

19. Enfant du sexe féminin, né-mort, à Bertrand Perrenoud, de la Sagne.

29. Sophie-Emilie née Gilliéron, épouse de Bertrand Perrenoud, de la Sagne, née le 18 septembre 1849.

1er juin. François-Henri Chabloz, Vaudois, né le 26 avril 1863.

5. Rose-Françoise née Weltin, dite Fanny, veuve de Abram-Henri Aubée, de la Chaux-du-Milieu, née le 6 octobre 1831.

IVme LISTE
DES
Dons en faveur de la Vme Exposition fédérale d'agriculture.

Total de la IIIe liste .	Fr.	37.534 80
Gouvernement du Tessin	»	200 —
Commune de Lignières .	»	50 —
Municipalité de Lignières	»	50 —
Gouvern. de Thurgovie .	»	200 —
Municipalité de la Chaux-du-Milieu	»	25 —
Société vaudoise d'agriculture et de viticulture	»	200 —
Commune de Savagnier .	»	100 —
Municipal. de Savagnier.	»	100 —
Gouvernem. de Schwytz	»	300 —
Commune d'Hauterive .	»	25 —
Municipalité d'Hauterive	»	20 —
» de Buttes .	»	50 —
» et commune de Dombresson . . .	»	60 —
Municipalité de Villiers .	»	20 —
Société des Fromageries de la vallée de la Brévine.	»	100 —
Municip. de Montalchez .	»	25 —
Société d'horticulture de Chaux-de-Fonds . .	»	150 —
Municipalité des Brenets	»	60 —
Comm. de Boudevilliers .	»	25 —
Munic. de Boudevilliers .	»	25 —
Réunion des Greffiers de Paix du Canton à Auvernier.	»	25 —
Commune de Rochefort .	»	50 —
Société d'agriculture de Sierre	»	20 —
Municipalité de Valangin	»	30 —
Commune de St-Aubin .	»	50 —
Etat de Genève. . . .	»	500 —
Société pour l'amélioration de la race chevaline dans la Suisse romande	»	100 —
Gouvernement de Zurich	»	400 —
Gouvernem. de Lucerne.	»	200 —
Municipalité de Bevaix .	»	50 —
Cercle des agriculteurs à Genève	»	100 —
Total . .	Fr.	40.844 80

Secrétariat général de l'Exposition.

NOUVELLES POLITIQUES

Allemagne

M. de Bismarck est de retour à Berlin. On n'attache aucune importance à ce fait. Le chancelier va se rendre à Varzin et n'a eu aucune conférence avec l'ambassadeur de Russie.

Bulgarie

Le prince Ferdinand de Cobourg s'est adressé à l'empereur Guillaume, lui demandant l'autorisation d'accepter la couronne bulgare. La réponse, impatiemment attendue à Vienne, n'est pas encore arrivée.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

M. Caro, qui est mort avant-hier à Paris, était né le 4 mars 1826 à Poitiers, où son père était professeur de philosophie. Il termina ses études au collège Stanislas, obtint de nombreux succès au concours général et entra à l'Ecole normale. Agrégé de philosophie en 1848, il professa la philosophie dans plusieurs lycées de province et devint, en 1858, maître de conférences à l'Ecole normale.

Il fut nommé professeur à la Faculté des lettres de Paris en juillet 1864 ; cinq ans plus tard, il entrait à l'Académie des sciences morales et politiques ; enfin, le 29 janvier 1874, il succédait à Vinet comme membre de l'Académie française. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1877.

M. Caro laisse un certain nombre d'ouvrages philosophiques remarquables.

La fête du 14 juillet a été ouverte mercredi soir dans tous les quartiers de Paris avec un entrain extraordinaire.

Les retraites de musique ont donné lieu à quelques manifestations isolées, faites au cri de : Vive Boulanger ! Il n'y a aucun incident sérieux à signaler.

Les objets de même valeur que les camelots ont vendu sur les rues à l'occasion de la fête nationale, ont été cette année, consacrés à la gloire de l'ex-ministre. Il y a eu la médaille boulangiste avec l'effigie du général, la chaîne boulangiste, l'épingle boulangiste pour la cravate, une pipe et un mirliton avec le portrait du héros du jour.

On a même vu un liquoriste malin fabriquer l'Amer du général Boulanger. La célébrité populaire n'est donc pas sans amertume, le brave et populaire général en sait quelque chose !

Ces réflexions philosophiques précédent, dans *la Finance pour rire*, une chanson de M. Henri Buguet sur ce nouvel amer.

En voici le refrain :

La vie a bien de l'amer
Tume, tume, tume, tume,
Sans compter celle qu'on hume
Dans l'absinthe et le bitter.
Sans réclame et sans grand'peine,
L'amer qu'il faut tous prôner,
C'est l'amer, l'amer du Gêne,
Du général Boulanger.

La ville russe de Witebsk vient d'être en grande partie détruite par un affreux incendie. 431 maisons, entre autres la Banque de la noblesse, deux bâtiments de police et six écoles ont été dévorées par les flammes. Le dommage est taxé à deux millions de roubles. L'incendie fait un grand nombre de victimes humaines et 7000 personnes se trouvent sans abri. La misère est grande.

NOUVELLES SUISSES

A Zoug.

On a déjà recueilli près de 80,000 fr. pour les victimes de la catastrophe de Zoug.

L'affluence des curieux est moins nombreuse ces jours derniers. On a barré les rues et les parties du quai jugées dangereuses.

Les pompiers ont relevé mardi la première et la seconde compagnie du bataillon zougois (n° 48) qui étaient chargées du service de garde. Ils seront eux-mêmes remplacés prochainement par la troisième et la quatrième compagnie du même bataillon.

La police a organisé un service de bateaux qui permet de voir depuis le lac les effets de la catastrophe. On paye 30 centimes. La moitié du produit est destinée aux victimes.

On n'a pas encore retrouvé un seul cadavre.

La maison Orell et Füssli vient d'éditer une petite brochure renfermant deux vues bien faites du faubourg de Zoug après l'éboulement.

Tir fédéral. — Le consul d'Italie, à Genève, a remis un don d'honneur du roi d'Italie, consistant en une grande et très belle reproduction en bronze de l'Auguste du Vatican, et un prix du gouvernement italien : deux lions en bronze d'après Canova, d'une superbe exécution.

Les brevets d'invention. — Voici ce que la *Nouvelle Gazette de Zurich* dit au sujet de la votation de dimanche :

« La Suisse romande peut être satisfaite de nous. Malheureusement nous ne pouvons pas être nous-mêmes satisfaits de la Suisse romande. Genève a environ 18,700 électeurs ; le 17 °/₀ seulement a pris part au scrutin. Neuchâtel, qui se dit le berceau des brevets d'invention, n'a mis sur pied que le 26 °/₀ du corps électoral, tandis qu'à Schaffhouse, on a voté dans la proportion de 82 °/₀, en Argovie, dans celle de 73 °/₀, en Thurgovie 63 °/₀ et à Zurich 54 °/₀. Si les brevets d'invention avaient été repoussés, il est probable que les Suisses romands auraient rejeté sur la Suisse allemande la responsabilité de ce vote. Nous lui aurions répondu : Sommes-nous responsables de votre négligence ?

Ces lignes indiquent assez quel danger il y a de ne pas s'approcher des urnes, même lorsque le succès paraît assuré.

Tir fédéral allemand. — M. Stiegeler, président du comité central de la Société fédérale des carabiniers, a porté à Francfort une santé qu'aucun boulangiste n'aurait osé. En présentant la bannière et les tireurs suisses, il a bu par deux fois à la santé de « Frankreich und Deutschland ». C'est qu'il s'était trompé. Il voulait dire à la santé de « Frankfurt und Deutschland ». Par bonheur l'affaire a été comprise par le bon côté et M. Stiegeler n'a pas été lapidé par les Allemands chauvins.

Voilà ce que des journaux et des tireurs racontent.

Berne. — On écrit de Porrentruy :

« Le tunnel de Courchavon, près Porrentruy, devient de plus en plus dangereux.

» Un premier éboulement, dont les journaux avaient déjà parlé, aurait dû attirer l'attention très sérieuse de la Compagnie du J.-B.-L.

» Depuis, il ne se passait pas de jours sans que des pierres et autres matériaux ne se détachassent de la voûte. Aujourd'hui, un train de voyageurs a été pris dans ce tunnel par une masse de pierres qui s'est détachée de la voûte. Heureusement que ce sont des wagons de planches qui ont reçu la charge. De nombreux accidents auraient pu arriver ainsi, si la chose s'était produite quelques mètres plus loin.

» Il faut une intervention énergique du département des chemins de fer pour forcer le J.-B.-L. soit à réparer complétement, soit à éviter et contourner le tunnel, ce qui serait très simple et plus pratique, vu la nature et la qualité du rocher. »

Argovie. — Le Grand Conseil, par 81 voix contre 31, a chargé le gouvernement d'élaborer un projet de loi qui interdise en principe l'abattage du bétail selon le rite israélite.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Orage. — Pendant l'orage qui a sévi avant-hier après-midi sur le canton, une colonne de grêle s'est abattue sur la région située entre le Bas-Monsieur et la Ferrière et a fait beaucoup de mal à la campagne. Dans la Combe du Bas-Monsieur, la grêle formait une couche de plus de 30 centimètres.

La foudre est tombée sur une ferme inhabitée située aux Convers. Dans l'espace d'un quart d'heure, la maison fut en flammes. Le fermier, M. Bourquin, est un jeune homme marié depuis ce printemps.

CHRONIQUE LOCALE

Dans sa séance d'hier, le Conseil général de la Municipalité, après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion, présenté par M. Bouvier, et un rapport du Conseil municipal sur l'aménagement du jardin Desor, s'est occupé de la question des abattoirs de l'Ecluse.

La Commission (rapporteur M. Ramseyer) terminait son rapport par les conclusions suivantes :

1° Le marché et les abattoirs à porcs devront disparaître de l'Ecluse aussitôt qu'on aura trouvé un emplacement convenable et abordable pour les y transférer définitivement ;

2° Le Conseil municipal est chargé de presser l'étude de la route projetée sur la grève du lac entre Neuchâtel et Serrières, afin de pouvoir choisir, au bord de cette route, un emplacement convenable au transfert demandé ;

3° Il sera fait pour le moment, à l'Ecluse les travaux nécessaires à la propreté et seulement l'acquisition des engins et meubles nécessaires qui pourront être transportés dans le futur établissement.

Après une longue discussion, le Conseil, sur la proposition de M. Krebs, adopte la proposition suivante : « Le Conseil municipal est chargé d'étudier la question du transfert prochain des abattoirs de l'Ecluse sur un nouvel emplacement, et de faire, à cet effet, des propositions », — puis il vote le crédit de fr. 5000 pour l'exécution des plans relatifs aux modifications à apporter et des réparations à faire aux dits abattoirs.

Une pétition, revêtue de 1,402 signatures, concernant l'érection d'une église catholique sur les terrains du sud est, est renvoyée à l'étude du Conseil municipal. Cette pétition demande d'accorder, comme emplacement d'une église catholique, le massif F proposé par le Conseil municipal ; de céder ce terrain gratuitement, ou de consentir à une réduction du prix fixé par le cahier des charges (31 fr. le mètre carré, ce qui équivaut à 45 ou 50,000 fr.), ou, encore, d'assurer une subvention qui réduise cette somme à 15 ou 16,000 fr..

Une proposition de M. Colomb d'inviter le Conseil municipal à étudier une nouvelle distribution pour le massif F. des terrains de l'est est également renvoyée au Conseil municipal.

Le Conseil général s'ajourne à lundi 19 du courant, à 4 heures.

Aujourd'hui et demain, le tribunal cantonal, sur la demande d'une des parties, procédera à une vision locale, dans le procès qui existe entre la commune de Neuchâtel, d'une part, et les communes de l'ancienne Châtellenie de Thielle, d'autre part, au sujet de la propriété des forêts dites de la Grande Côte de Chaumont, d'une contenance d'environ 1,200 poses. Les avocats des parties sont, pour la ville de Neuchâtel, MM. Paul Jacottet, père, et J. Breitmeyer, et pour les communes et municipalités de l'ancienne Châtellenie de Thielle, MM. Paul Jeanneret, avocat, et Alfred Jeanhenry, procureur-général.

Diplômes académiques.

Le Conseil académique, réuni hier, a décidé d'accorder les diplômes de licencié et de bachelier aux étudiants dont les noms suivent, et qui viennent de subir avec succès les examens en obtention de ces brevets :

Licence en droit : MM. Charles Meckenstock et Albert Calame.

Licence en théologie : MM. Edouard Monnard et Fritz Jacot.

Baccalauréat ès lettres : MM. Jules Jeanjaquet, Ernest Borel, Jean Clerc, Louis de Meuron, William Ritter, Samuel Rollier, Jules Vuithier.

Baccalauréat ès sciences : M. Fritz Rufener.

Société Nautique.

La Société Nautique de Neuchâtel a envoyé hier au comité de secours de Zoug la somme de fr. 1041.30, produit de la fête vénitienne qu'elle a organisée avec le concours de la Fanfare Italienne, de la Musique Militaire, et d'un groupe d'étudiants.

Elle saisit l'occasion pour adresser de chaleureux remerciements aux Autorités municipales, au public neuchâtelois, aux Sociétés de musique et au groupe d'étudiants qui ont contribué au succès de cette entreprise, et ont ainsi permis à la société Nautique de venir en aide à nos malheureux Confédérés de Zoug.

Le Comité de la Société Nautique.

Nous apprenons que le Comité d'organisation du tir fédéral de Genève a officiellement invité la Musique militaire de notre ville à se faire entendre les 29 et 30 juillet, soit le lendemain et le surlendemain du jour officiel.

Hier soir, une bande d'imprudents gamins *jouaient* sur l'échaffaudage de la pompe hydraulique, à côté des bains du Port. Cela ne pouvait manquer, l'un d'eux tomba à l'eau ; un brave citoyen qui passait par là, se jeta au lac et parvint à ramener heureusement au bord. Des secours sont aussi arrivés des bains des hommes.

Dons reçus au bureau de cette feuille en faveur des victimes de la catastrophe de Zoug.

Anonyme de Cormondrèche, fr. 5. — H. M., fr. 8. — Seconde latine (course au Moléson), fr. 10»45. — Mme T., fr. 5. — T. H., fr. 120. — S., fr. 10. — Mlle C. de M., fr. 5. — F. de M., fr. 10. — Mme F., fr. 10. — E. B., fr. 2. — B., fr. 5. — A. M., fr. 15. — Mme B., à Saint-Blaise, fr. 15. — Mme veuve G. H. L., fr. 15. — F. N., fr. 20. — G. L., fr. 5. — Anonyme, fr. 5. — Dito, fr. 15. — Dito fr. 2. — Total à ce jour : fr. 856»26.

A propos de l'Exposition agricole.

Neuchâtel, le 13 juillet 1887.

Monsieur le rédacteur,

Il est des esprits grincheux qui critiquent volontiers l'abus des fêtes nationales. Je ne saurais être complétement de leur avis ; s'il est vrai que ces fêtes se répètent trop souvent, que l'on pourrait sans nuire à leur réussite les espacer davantage, et mettre ainsi moins à contribution le temps et l'argent du public, nous aurions mauvaise grâce, nous Neuchâtelois, à voir d'un œil indifférent les préparatifs de la première Exposition fédérale d'agriculture à Neuchâtel, et à ne pas accepter avec reconnaissance les dons fédéraux, cantonaux et autres qui affluent à la caisse du Commissariat.

Que chacun, du reste, se rassure, ces deniers ne sont pas dépensés à la légère, et je puis vous assurer, après informations prises, que les divers Comités de notre Exposition procèdent avec la plus stricte économie. Consultez, du reste, les malheureux architectes et constructeurs chargés d'élever sur les quartiers de l'Est, une vraie ville, pour une somme qui ne suffirait pas à construire une bonne maison bourgeoise.

Nos habitants comprennent tous l'importance de la manifestation du mois de septembre ; il n'est pas de plus pauvre propriétaire qui ne sente le besoin de revêtir sa maison d'un habit neuf, et il faut être bien habile pour traverser deux rues sans recevoir quelques taches de peinture, ou sans être aveuglé par la poussière du mortier. Les gypseurs sont sur les dents, les échaffaudages se coudoient, et grâce au beau temps, la saison est bien employée !

Je dis bien employée au point de vue des surfaces couvertes de peinture, et Dieu sait si l'on s'en fait faute ! mais au point de vue du goût, je n'en saurais dire autant. Je n'ai pas la prétention de faire loi en la matière, et nous avons à Neuchâtel une pléiade d'artistes peintres dont l'autorité aurait plus de poids auprès du public ; mais ces messieurs se confinent dans leur palais des Beaux-Arts, et ne descendent pas dans la rue. Quelle belle occasion cependant pour eux de répandre à larges mains sur les laïques les principes d'harmonie des couleurs qui sont à la base de leur art ?

Nous voyons tous les jours, non seulement en ville mais dans nos villages, les plus jolis motifs des siècles précédents disparaître sous d'épaisses couches d'enduits aux teintes éclatantes, ou si délicieusement tendres qu'elles nous font penser aux poètes déliquescents. J'attends chaque jour une voix autorisée qui proteste contre ce vandalisme, et sans vouloir faire une guerre injuste aux peintres en bâtiments, je voudrais leur voir respecter davantage la pierre de taille, jaune, blanche ou grise, qui fait seule la valeur d'une maison. Que les propriétaires eux-mêmes le sachent bien : 2 ou 300 francs de peinture à l'huile sur leurs maisons en pierre de taille, en diminuent quatre fois autant la valeur artistique, et je crois aussi la valeur commerciale. Chacun sera de mon avis, et se réjouira avec moi d'une rare restauration intelligente, celle d'une maison, au pied de la rue du château, où est installée la Boucherie centrale, et qui a donné une valeur considérable à ce charmant héritage du passé !

Mais en voilà assez sur ce sujet, Monsieur le rédacteur ; je voulais éviter d'être grincheux, et je m'aperçois que je fais une charge à fond contre les maîtres gypseurs et peintres en bâtiment, qui, du reste, l'ont bien méritée : il y a longtemps que je désirais leur dire leur fait, et depuis qu'il est échappé de ma plume, je me sens de nouveau de belle humeur, et leur donne mon absolution, à condition qu'ils ne retombent plus dans le même péché !

***

Transportons-nous maintenant sur un autre terrain, celui du quartier de l'Est et cherchons à nous orienter au milieu de toutes ces perches levées en l'air comme des bras de moulins à vent.

Sur l'Avenue du Crêt, entre l'Académie et le premier massif construit, le grand espace libre constituera l'entrée de l'Exposition, marquée par une sorte d'arc de triomphe ; il y aura là des massifs de verdure que l'on voit profiler sur le sol, des étagères pour les fleurs, des vasques, bureaux de poste, télégraphe, etc.

En face de ce premier massif, au bord du lac, la cantine commence à s'élever, facilement reconnaissable à sa hauteur, et dominant les autres constructions. A droite de la cantine, du côté du Musée de peinture, les écuries pour la race chevaline ; de l'autre côté, jusqu'au Crêt, celles pour la race bovine. Ces constructions sont déjà passablement avancées, mais il est difficile pour le moment de se rendre compte de l'effet qu'elles produiront une fois terminées. Mentionnons encore la laiterie devant le rond-point du Crêt avec son immense cheminée en bois ; un vrai chalet de montagne, sur lequel on nous promet de poser des bardeaux et des pierres ; l'illusion sera donc complète.

Voilà ce que l'on peut voir dès aujourd'hui en se promenant sur le quai des Alpes. Un peu plus tard s'élèvera sur le Crêt le pavillon de pêche, chasse et sylviculture ; la halle aux machines sera installée dans le square du massif en construction, et si l'on y ajoute les étables pour le petit bétail, chèvres, porcs et moutons, les maisonnettes pour poules, canards, cochons de mer, lapins et autres animaux constituant l'aviculture, on aura facilement l'impression que l'Exposition de Neuchâtel sera très grande et très complète. Un détail qui intéressera certainement vos lecteurs, c'est que les constructions dont nous venons de parler absorbent plus de 50 kilomètres de bois de toutes longueurs, planches non comprises.

En terminant, je voudrais adresser mes félicitations à notre jeune compatriote, M. Paul Bouvier, architecte, pour sa jolie composition de programme-affiche de l'Exposition ; il serait difficile de faire mieux, et si quelques détails prêtaient flanc à la critique, soyez certain, Monsieur le rédacteur, que le lithographe seul est coupable.

Recevez, etc. ***

Questions d'Utilité publique

A Chamont.

Nous recevons les lignes suivantes :

« M. James Ladame, ingénieur, soulève, dans la *Feuille d'Avis* du 13 courant, la question d'un chemin de fer à crémaillères Cadolles-Chaumont.

Laissant de côté la question de savoir si une ligne Gare-St-Blaise-Chaumont ne serait pas préférable ou si, dans un avenir peu éloigné, un système de ballons captifs avec cable aérien ne serait pas une nouveauté ayant encore plus d'attraction au point de vue des touristes, examinons un peu par qui la nouvelle ligne pourrait être construite.

La Société *actuelle* de Chaumont ne paraît pas avoir les ressources suffisantes pour cela et ne sait pas tirer parti du beau domaine et de la splendide position qu'il occupe ; la réclame est insuffisante, et si l'affaire était aux mains des Bâlois ou même des Biennois, (ne parlant de la dynastie des Hauser que pour mémoire) nul doute qu'elle n'eût pris un développement aussi rapide que Macolin, si ce n'est davantage, car la vue est plus belle à Chaumont qu'à Macolin, d'où on n'aperçoit qu'une petite partie du lac de Bienne et pas du tout celui de Neuchâtel.

L'air est plus vif à Chaumont (1200 mètres) qu'à Macolin (900 mètres) les promenades et les forêts de sapins sont plus nombreuses et variées sur le plateau de Chaumont.

Que faut-il faire pour tirer parti de tous ces avantages ?

Imiter les Biennois qui vont faire construire, pour commencer, une vingtaine de villas à Macolin. Quel est le particulier aisé qui n'aimerait pas avoir son cottage sur la hauteur de Chaumont et sortir de la fournaise où nous sommes, *sans avoir l'ennui* d'un domaine proprement dit ?

On dit qu'il y a une vingtaine d'années quelques architectes proposèrent la chose, mais que la Société ne voulut pas y consentir, pour on ne sait quelle raison.

Et pourtant le domaine de l'Hôtel est assez vaste, dit-on, pour permettre la construction d'une cinquantaine de chalets ! sans qu'il y paraisse, pour ainsi dire.

Dans l'état actuel des choses, ce qu'il y aurait de mieux à faire, si la Société actuelle ne peut pas construire elle même ou ne veut pas vendre, ce serait de chercher au dehors de nouvelles forces, tant pour la construction du chemin de fer que pour la mise en valeur des terrains et des hôtels même, au moyen d'une exploitation bien entendue et organisée suivant le courant moderne par des hommes de la partie et qualifiés pour cela.

Les deux entreprises se complètent l'une l'autre et le tout peut devenir une bonne affaire si le chiffre de fr. 300,000 pour la ligne n'est pas dépassé.

Peut être arriverait-on au but par voie de fusion et non d'absorption, mais nous croyons que si un élément nouveau ne vient pas vivifier l'entreprise, la ligne ne reste longtemps à l'état de projet, le caractère neuchâtelois étant, de sa nature, assez timoré et justifiant ce qu'un étranger disait en parlant de Chaumont : « Les Neuchâtelois ont un bel instrument, mais ils ne savent pas en jouer. » X.

DERNIERES NOUVELLES

Paris, 14 juillet.

Quelques cris de : « Vive Boulanger ! Démission ! » et quelques sifflets ont accueilli l'arrivée de M. Grévy et des ministres sur le terrain de la revue ; mais ce furent des manifestations isolées et sans importance ; les cris de *Vive la république !* ont dominé.

La revue s'est effectuée sans aucun incident saillant, par un temps couvert qui atténuait les effets de la chaleur, et au milieu d'une foule immense. Le public a admiré la bonne tenue des troupes et les a acclamées chaleureusement.

L'attitude de la population a été fort calme et aucun désordre n'est à redouter.

Paris, 14 juillet.

Lorsque M. Grévy est arrivé à Longchamps, un groupe, comprenant MM. Rochefort, Laisant, Laguerre, Michelin et d'autres intransigeants, a voulu siffler ; mais de nombreuses personnes, les entourant, ont étouffé leur manifestation en criant : « Vive Grévy ! Vive la République ! »

Un individu qui sifflait et criait : « Vive Boulanger ! » a été arrêté près de la tribune présidentielle.

Deux arrestations seulement ont été effectuées à Longchamps. En somme, les cris de : « Vive Grévy ! Vive la République ! » ont dominé partout les cris de : « Vive Boulanger ! »

M. Grévy a été très acclamé en rentrant à l'Elysée.

Les dépêches départementales constatent que la fête s'est bien passée partout ; aucune manifestation séditieuse n'a eu lieu nulle part.

Mesdemoiselles Preud'homme, à Peseux, Madame Kill - Favarger, en Amérique, Monsieur Fritz Jeanjaquet et les familles Meuron et Wittnauer, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Madame Julie-Dorothée PREUD'HOMME née FAVARGER,

leur tante, grand'tante et cousine, décédée à Jolimont, près Berne, dans sa 90me année, après une courte maladie.

J'ai patiemment attendu l'Eternel.

L'enterrement aura lieu à Neuchâtel. samedi 16 juillet, à 1 heure.

Domicile mortuaire : Temple-Neuf n° 5.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Les personnes qui se font envoyer la **Feuille d'Avis** *à la campagne pendant l'été, sont priées de bien vouloir joindre à leur demande la finance de 50 centimes prévue pour tout changement d'adresse.*